



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Service eau, agriculture,
forêt et espaces naturels**

Nice, le 18 février 2022

Objet: mise en oeuvre de l'article 7 de la charte de l'environnement – consultation du public relative au projet d'arrêté préfectoral portant autorisation de pénétrer sur des propriétés privées dans le cadre d'une campagne d'éradication d'espèces végétales dangereuses.

Bénéficiaire: Conservatoire Botanique National méditerranéen de Porquerolles.

Le directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes atteste que le projet d'arrêté préfectoral portant autorisation de pénétrer sur des propriétés privées dans le cadre d'une campagne d'éradication d'espèces végétales dangereuses a fait l'objet d'une publication sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes, du 19 janvier au 03 février 2022 inclus, en application de l'article 7 de la charte de l'environnement.

Cette publication n'a fait l'objet d'aucune observation.

Lien url de publication : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Campagne-d-eradication-d-especes-vegetales-dangereuses>

Pour le directeur départemental
des territoires et de la mer
et par délégation,
Le chef de service,

Pierre BOUTOT

Chef de Service